



## Conseil économique et social

Distr. : Générale  
19 juillet 2010

Français  
Original : Anglais

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

#### Sixième session

Astana, 27 septembre-2 octobre 2010

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Examen de l'application des mandats suivants :**

**Initiative de Séoul pour une croissance verte**

### Progrès dans l'application de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

L'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) a été adoptée à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, en 2005, en vue d'apporter une réponse aux grands problèmes de politique générale mis en avant dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) et dans le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010), et de faciliter l'exécution des engagements pris à ce titre. Depuis 2005, diverses activités ont été menées dans le cadre de l'Initiative de Séoul, en particulier: 1) mise en place d'un réseau d'action ; 2) création d'un forum pour encourager la concertation sur les mesures à prendre en faveur d'une croissance verte ; 3) renforcement de la capacité des membres de parvenir à une croissance verte ; et 4) réalisation de projets pilotes afin de diffuser le modèle de croissance verte. Le présent document passe en revue la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte entre 2006 et la mi-2010, en évalue les résultats et propose un plan d'action pour les activités à venir.

La Conférence souhaitera peut-être examiner les questions et défis mis en exergue, et donner des orientations sur la suite à donner.

## Table des matières

	Page
Introduction.....	2
I. Fonctionnement du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte .....	3
A. Mettre en place un réseau d'action .....	3
B. Faciliter la concertation sur la croissance verte .....	4
C. Élaborer et exécuter un programme de renforcement des capacités .....	5
D. Réaliser des projets pilotes afin de diffuser le concept de croissance verte.....	5
II. Évaluation des résultats .....	8
A. Énoncé de mission .....	9
B. Domaines d'action retenus.....	9
C. Moyens d'application.....	13
D. Mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.....	15
III. Questions à examiner.....	15

## Introduction

1. L'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) a été adoptée à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique en 2005, en tant qu'initiative globale destinée à apporter une réponse à certains des grands problèmes de politique générale mis en avant dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et dans le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010), et à faciliter l'exécution des engagements pris à ce titre<sup>1</sup>.

2. La vision qui sous-tend l'Initiative de Séoul est qu'une croissance économique écologiquement durable en Asie et dans le Pacifique est possible si l'on privilégie des politiques environnementales efficaces. Pour faire de cette vision une réalité, l'Initiative de Séoul est centrée sur trois objectifs principaux : a) améliorer la durabilité environnementale; b) accroître la performance environnementale ; et c) promouvoir l'environnement en tant que source de croissance économique et de développement.

3. Au titre du suivi de la Conférence ministérielle de 2005, la CESAP, en collaboration avec le Ministère de l'environnement de la République de Corée et l'Institut coréen de l'environnement<sup>2</sup>, a entrepris au niveau régional une série d'activités visant à mettre en œuvre l'Initiative de Séoul.

<sup>1</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Fifth Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005* (ST/ESCAP/2379) (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.31).

<sup>2</sup> L'Institut coréen de l'environnement et Korea Environment Corporation ont assuré le secrétariat du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte de 2005 à 2006 et de 2007 à aujourd'hui, respectivement.

4. Le Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte a été créé en novembre 2005. Dans leur communiqué conjoint sur la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul, les membres du Réseau ont convenu des activités prioritaires suivantes : a) mettre en place un réseau d'action ; b) créer un forum pour encourager la concertation sur les mesures à prendre en faveur d'une croissance verte ; c) renforcer la capacité des membres de parvenir à une croissance verte ; et d) réaliser des projets pilotes afin de diffuser le modèle de croissance verte.

5. La cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a demandé qu'il soit rendu compte à la sixième Conférence, en 2010, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul. C'est pourquoi des experts ont entrepris d'examiner de manière approfondie les programmes conduits de 2006 à la mi-2010, et le Réseau de l'Initiative a tenu sa troisième réunion à Muju (République de Corée) en juillet 2010 pour faire le bilan des programmes et planifier les activités à venir.

## **I. Fonctionnement du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte**

6. Le Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte mène quatre sortes d'activités interdépendantes : a) mise en place d'un réseau d'action ; b) création d'un forum pour encourager la concertation sur les mesures à prendre en faveur d'une croissance verte ; c) renforcement de la capacité des membres de parvenir à une croissance verte ; et d) réalisation de projets pilotes afin de diffuser le modèle de croissance verte. La mise en œuvre de ces activités est examinée au cours des réunions du Réseau, qui constituent également un forum essentiel pour favoriser l'échange d'informations et de données d'expérience et renforcer la coopération régionale.

### **A. Mettre en place un réseau d'action**

7. La première réunion du Réseau de l'Initiative de Séoul a eu lieu en novembre 2005 à Séoul. Les participants ont débattu des moyens de mettre en œuvre l'Initiative, ont élaboré un plan d'application pour 2006-2010 et adopté un communiqué conjoint sur la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul, qui décrit notamment la création et le fonctionnement du Réseau, ainsi que les domaines d'action et des activités prioritaires retenus pour une exécution efficace de l'Initiative.

8. Afin que les pays membres disposent d'un mécanisme d'échange des informations, un site Internet a été créé ([www.singg.org](http://www.singg.org)) et des brochures et bulletins d'information sont publiés régulièrement pour favoriser le partage d'informations sur les grands problèmes de politique générale liés à la croissance verte.

9. Ces mesures ont facilité une communication active entre les pays membres, qui ont pu ainsi partager leur expérience et leurs compétences concernant les bénéfices susceptibles d'être obtenus sur le plan économique et environnemental. Les pays membres ont pu examiner et diffuser les résultats obtenus et bâtir progressivement un système d'échange des informations et des connaissances qui leur permet de partager les données les plus récentes. En particulier, l'accès à l'information en temps réel les a aidés à surmonter les obstacles géographiques et à créer un consensus sur la croissance verte.

## **B. Faciliter la concertation sur la croissance verte**

10. Afin de faciliter les consultations entre pays sur les mesures à prendre en faveur de la croissance verte, le Forum de concertation sur la croissance verte est convoqué en principe une fois par an. Il a pour objectif de permettre aux pays participants et aux organisations intéressées d'échanger des informations et des données d'expérience sur les moyens d'élaborer une stratégie profitable à tous et de créer une synergie entre les politiques environnementales et économiques et les mécanismes institutionnels pour appuyer la croissance verte. Plus particulièrement, le Forum de concertation vise à susciter des propositions de politiques susceptibles d'aider les pays en développement à résoudre les problèmes environnementaux qu'ils rencontrent, et qui sont soulevés à l'occasion des réunions du Réseau de l'Initiative de Séoul.

11. Le Forum de concertation a eu lieu chaque année depuis 2006, organisé conjointement par le Ministère de l'environnement de la République de Corée, Korea Environment Corporation et la CESAP. Il réunit des responsables politiques des pays membres et des représentants du milieu universitaire, du secteur privé et des organisations internationales, qui débattent ensemble des stratégies permettant de réduire l'incidence de la croissance économique rapide sur l'environnement et de sensibiliser davantage le public à la nécessité de concilier croissance rapide et durabilité environnementale. Le Comité consultatif d'experts du Forum, composé de dix spécialistes issus du milieu universitaire, d'instituts de recherche ou d'organismes gouvernementaux, a sélectionné différents thèmes en rapport avec l'objectif d'une croissance verte dans la région de l'Asie et du Pacifique :

a) 1<sup>er</sup> Forum de concertation (2006) : Promotion d'un développement durable de l'infrastructure ;

b) 2<sup>e</sup> Forum de concertation (2007) : Application d'instruments économiques aux fins d'une croissance verte ;

c) 3<sup>e</sup> Forum de concertation (2008) : Croissance verte et consommation et production durables pour agir face aux changements climatiques ;

d) 4<sup>e</sup> Forum de concertation (2009) : Promotion d'une industrie verte pour une croissance verte ;

e) 5<sup>e</sup> Forum de concertation (2010) : Des villes vertes pour une croissance verte.

12. Le Forum de concertation est un espace de dialogue et de débat, où des responsables politiques et des représentants des milieux universitaires, du secteur privé et d'organisations internationales peuvent discuter de l'élaboration de solutions novatrices visant à promouvoir le développement d'infrastructures durables. Son utilité réside dans le fait qu'il permet de : a) consolider le rôle de l'Initiative de Séoul dans la poursuite d'une prospérité à la fois environnementale et économique dans la région de l'Asie et du Pacifique ; b) favoriser la coopération entre les pays dans le domaine de l'environnement et renforcer le réseautage ; c) promouvoir le concept de croissance verte grâce à l'action conjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et

de la Table ronde Asie-Pacifique pour une consommation et une production durables, et élaborer des mesures de coopération en matière de politiques publiques.

### **C. Élaborer et exécuter un programme de renforcement des capacités**

13. Le Programme de formation de dirigeants pour la croissance verte dispensé au titre de l'Initiative de Séoul vise à améliorer la capacité des pays membres, au niveau opérationnel, de parvenir à une croissance verte. Le Programme est étroitement lié au Forum de concertation. Ses thèmes et sous-programmes sont choisis en fonction de la teneur et des conclusions des débats tenus chaque année dans le cadre du Forum de concertation.

14. La première session du Programme de formation de dirigeants pour la croissance verte de l'Initiative de Séoul a été organisée en 2006, conjointement par la CESAP et le Ministère coréen de l'environnement et en collaboration avec l'Institut coréen de développement des ressources humaines dans le domaine de l'environnement ; à ce jour, 122 participants de plus de 20 pays membres ont suivi cette formation.

15. Grâce au Programme de formation de dirigeants pour la croissance verte, les pays membres ont été mieux préparés pour la croissance verte, car ils ont pu : a) renforcer la capacité des experts en environnement d'élaborer et d'appliquer les politiques requises pour l'exécution efficace des mesures retenues dans le cadre du Forum de concertation ; b) partager les technologies, les politiques générales et les informations en matière d'environnement, en vue d'accroître la sensibilisation du public aux problèmes environnementaux de la région de l'Asie et du Pacifique ; et c) avoir accès à des directives pratiques pour l'exécution de politiques en faveur de la croissance verte.

### **D. Réaliser des projets pilotes afin de diffuser le concept de croissance verte**

16. Des projets pilotes ont été mis en œuvre pour appliquer les principes de la croissance verte au niveau national. Le secrétariat du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte (assuré par Korea Environment Corporation) et la CESAP ont examiné les projets pilotes proposés par les pays membres et sélectionné ceux qui offraient la meilleure application du concept de croissance verte. Le Comité consultatif d'experts s'est réuni pour débattre de l'exécution des projets pilotes retenus et a fourni des conseils sur la marche à suivre et sur différentes questions de politique générale ou d'ordre technique.

17. Les projets pilotes sélectionnés ont été mis en œuvre par l'administration centrale ou locale du pays membre concerné, en collaboration avec la CESAP, le Ministère coréen de l'environnement et Korea Environment Corporation. Les principaux domaines visés étaient notamment : a) la gestion des déchets ; b) l'évaluation de l'impact sur l'environnement ; et c) les systèmes d'achats écologiques. Comme il est indiqué au tableau 1, sept programmes ont été réalisés depuis 2008 et quatre autres sont en cours.

**Tableau 1.**  
**Projets pilotes du Réseau de l'Initiative de Séoul**

Projet pilote	Organisme exécuteur	État d'avancement	Résultats ou objectifs
Programme pour réduire l'utilisation des sacs plastiques de Ho-Chi-Minh-Ville	Fonds de recyclage des déchets de Ho-Chi-Minh-Ville	Achevé en 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un modèle de consommation durable adapté aux conditions socioéconomiques de Ho-Chi-Minh-Ville a été mis au point</li> <li>Des mesures visant à réduire l'utilisation des sacs plastiques dans la zone cible ont été proposées</li> </ul>
Programme cambodgien de gestion des déchets plastiques	Ministère cambodgien de l'environnement	Achevé en 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les responsables politiques et parties prenantes ont reçu une formation sur le principe de réduction, de recyclage et de réutilisation des déchets plastiques</li> <li>Des directives pour la gestion du plastique ont été diffusées auprès des organismes publics concernés, organisations non gouvernementales, milieux universitaires et collectivités</li> </ul>
Programme vietnamien de réexamen des mesures de gestion des déchets au moyen d'un manifeste électronique	Administration vietnamienne de la protection de l'environnement et Ministère des ressources naturelles et de l'environnement	Achevé en 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>La sensibilisation au manifeste électronique a été accrue et il a été demandé que celui-ci soit appliqué au niveau national</li> <li>Les domaines pour lesquels le système de manifeste électronique était nécessaire ont été identifiés</li> <li>Des directives ont été proposées pour l'élaboration de politiques et la mise au point de technologies en vue d'une application efficace du système de manifeste électronique</li> </ul>
Programme d'aide à l'introduction de l'Évaluation stratégique environnementale (ESS), République démocratique populaire lao	Gouvernement de la République démocratique populaire lao et Union internationale pour la conservation de la nature	Achevé en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>La sensibilisation à l'ESS a été renforcée au moyen d'un dossier d'information exhaustif</li> <li>Les capacités et connaissances des experts techniques en matière de systèmes de gestion de l'environnement ont été améliorées, notamment en ce qui concerne les outils et méthodologies de l'ESS, grâce à la mise au point d'un cadre pour l'adoption de l'ESS et l'obtention d'un consensus sur le cadre provisoire</li> </ul>
Enquête exhaustive sur l'état de la gestion des déchets hospitaliers dans la circonscription municipale de Chittagong, Bangladesh	Municipalité de Chittagong, Bangladesh	Achevé en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>La croissance verte à Chittagong a été améliorée, avec la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un système de gestion des déchets hospitaliers</li> </ul>

Projet pilote	Organisme exécutif	État d'avancement	Résultats ou objectifs
Mise au point d'un système d'étiquetage écologique «carbone» en Chine	Centre chinois de certification des normes	Achevé en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité du pays d'élaborer un système national d'étiquetage écologique « carbone » a été renforcée, en vue de promouvoir le développement d'une société écologiquement efficace et peu émettrice de carbone</li> <li>• Les éléments clés d'un système d'étiquetage écologique « carbone » ont été identifiés et un modèle d'application rentable pour la Chine a été proposé</li> </ul>
Mise au point d'un système d'achats publics écologiques en Indonésie	Ministère indonésien de l'environnement	Achevé en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité du pays de mettre au point un système national d'achats publics écologiques a été améliorée</li> <li>• Les principales parties prenantes ont été davantage sensibilisées à la nécessité d'adopter un système d'achats publics écologiques, en tant que mesure concrète pour parvenir à une consommation et une production durables en Indonésie, et sont mieux informées à cet égard</li> </ul>
Programme pilote de recyclage des déchets solides de Paro, Bhoutan	Paro, Bhoutan	En cours en 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan pour la construction d'un site de traitement des déchets solides à Paro va être élaboré, de même que des directives pour un fonctionnement plus efficace</li> </ul>
Programme de planification de la gestion des déchets de Darkhan, Mongolie	Ministère de la nature, de l'environnement et du tourisme de Mongolie	En cours en 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des objectifs de réduction de la production de déchets domestiques et des sources de déchets à Darkhan vont être définis</li> </ul>
Collecte de données de référence sur la qualité de l'eau des trois principaux points d'eau de Sri Lanka	Office central de l'environnement	En cours en 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est prévu d'analyser les données de référence sur la qualité de l'eau et de concevoir des mesures de gestion efficace de la qualité de l'eau des fleuves Mahaweli et Kalu et du bassin de Parakramasamudraya</li> </ul>
Programme indien de coopération environnementale	Ministère de l'environnement et des forêts	En cours en 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est prévu d'organiser des séminaires sur la coopération environnementale afin d'identifier les possibilités de coopération dans les domaines de la gestion des déchets industriels et urbains, de l'approvisionnement en eau et de la purification de l'eau</li> </ul>

## II. Évaluation des résultats

18. Le Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte a contribué de manière significative à la promotion des principes de la croissance verte dans la région de l'Asie et du Pacifique, grâce aux activités suivantes :

a) Mise en place d'un réseau régional pour une croissance verte, en vue de faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations en rapport avec la croissance verte ainsi que la diffusion des pratiques les plus performantes auprès des pays membres ;

b) Création du Forum de concertation, plateforme de dialogue régional permettant aux participants de débattre des moyens de créer une synergie entre les politiques environnementales et les politiques économiques au profit de la croissance verte ;

c) Mise en œuvre du Programme de formation de dirigeants, visant à renforcer les capacités des responsables politiques dans chaque pays ;

d) Réalisation de projets pilotes en vue d'appliquer le concept de croissance verte aux niveaux national et local.

19. L'Initiative de Séoul a été mise en œuvre selon des objectifs progressifs. La première phase (identification, de 2006 à 2007) était très importante car elle visait à faciliter la croissance verte dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a permis de jeter les bases du mécanisme d'application de l'Initiative, et des consultations et des activités de renforcement des capacités ont été menées pour promouvoir le concept de croissance verte. La deuxième phase (mise en œuvre, de 2007 à 2009) était axée sur l'obtention d'un consensus en faveur d'une croissance verte dans la région et la réalisation de projets pilotes sur cette base.

20. Le retour d'informations de la part des pays membres a été un élément très important de la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul. Des questionnaires ont été distribués aux participants à l'occasion : a) des réunions du Réseau ; b) du Forum de concertation ; c) des sessions du Programme de formation de dirigeants ; et d) de la réalisation des projets pilotes, en vue de déterminer dans quelle mesure les pays participants comprenaient le concept de croissance verte, et de les amener à un consensus. Les questionnaires visaient également à cerner les motivations de chaque pays pour faire de la croissance verte un objectif de ses politiques publiques. Par ailleurs, les résultats des projets pilotes ont été présentés au cours d'ateliers, qui ont fourni l'occasion également d'évaluer l'exécution des programmes et notamment la mesure dans laquelle ces derniers traduisaient les principes de la croissance verte.

21. Un autre objectif majeur de l'Initiative de Séoul a consisté à promouvoir la croissance verte parmi les diverses parties prenantes autres que les pays membres de la région de l'Asie et du Pacifique. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Table ronde Asie-Pacifique pour une consommation et une production durables et d'autres programmes de coopération régionale ont ainsi été encouragés à participer au Forum de concertation.

**Tableau 2.**  
**Le Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte en chiffres**

Année	Forum de concertation		Programme de formation de dirigeants		Projets pilotes		Nombre d'enquêtes par questionnaire	Nombre de bulletins d'information publiés	Nombre de réunions de consultations
	Nombre de participants	Nombre de pays participants	Nombre de participants	Nombre de pays participants	Nombre de projets	Nombre de pays participants			
2006	88	20	28	22	-	-	2	12	10
2007	66	17	30	19	-	-	2		
2008	65	21	42	18	3	2	4		
2009	68	18	32	15	4	4	4		
2010	-	-	-	-	4	4	-		

22. Le Forum de concertation et le Programme de formation de dirigeants ont été deux outils essentiels de l'Initiative de Séoul pour promouvoir le concept de croissance verte dans la région de l'Asie et du Pacifique grâce à l'amélioration des capacités des pays membres. Quant aux projets pilotes, ils ont fourni une occasion précieuse de vérifier le potentiel des pays membres pour une croissance verte.

23. L'évaluation des résultats obtenus au cours des cinq dernières années par le Réseau de l'Initiative de Séoul montre qu'il serait profitable, pour les pays membres, de maintenir ce réseau pendant les cinq prochaines années. En outre, le Gouvernement coréen s'est déclaré prêt à poursuivre son soutien financier et technique au programme. Un plan d'action détaillé pour les activités futures a donc été préparé sur cette base ; il est présenté ci-après. Ce plan a pour objectif de continuer de promouvoir le concept de croissance verte dans la région de l'Asie et du Pacifique et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de croissance verte qui tiennent compte de la diversité des caractéristiques et capacités de chaque pays.

#### **A. Énoncé de mission**

24. Pour parvenir à une croissance économique écologiquement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, touchée par trois crises majeures (crise financière mondiale, changements climatiques et « pic pétrolier mondial »), il est nécessaire de continuer d'appliquer des politiques de croissance verte. En particulier, il faut identifier d'urgence des activités créatives et diversifiées qui permettent d'appliquer les principes de la croissance verte aux contextes spécifiques de chaque pays, et en partager les résultats avec les autres pays membres.

#### **B. Domaines d'action retenus**

25. La croissance verte doit tenir compte de la performance environnementale à court terme, mais, surtout, elle doit chercher à privilégier la durabilité environnementale à long terme. Pour assurer cette durabilité, il faut modifier de manière fondamentale les activités socioéconomiques telles que la consommation et la production, et accroître l'utilisation écologiquement efficace

des ressources naturelles, des services écologiques et de l'énergie. Pour parvenir à une croissance verte, comme parade au problème mondial des changements climatiques, il faut agir selon les quatre grands axes suivants:

- a) Utiliser activement les outils économiques pour améliorer l'éco-efficacité et intégrer le prix écologique ;
- b) Concevoir des infrastructures durables ;
- c) Encourager des modes de vie durables ;
- d) Promouvoir les activités économiques et les technologies « vertes ».

26. Dans ces domaines d'action, les diverses parties prenantes devraient poursuivre les objectifs suivants, au moyen des activités décrites ci-après:

	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
Outils économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction/élimination des subventions aux pratiques dangereuses pour l'environnement, et application de la réforme de l'écotaxe</li> <li>- Adoption de politiques mixtes (fondées et non-fondées sur le marché) pour améliorer la performance environnementale</li> <li>- Utilisation active d'outils économiques au niveau des administrations locales</li> <li>- Amélioration de la capacité de la société civile d'atteindre une croissance verte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire des taxes écologiques à faible taux mais de grande portée, ainsi qu'un mécanisme d'échange de droits pour les secteurs dans lesquels une gestion plus intensive est nécessaire</li> <li>- Envisager l'introduction graduelle de taxes «carbone» progressives</li> <li>- Supprimer progressivement les exonérations fiscales pour les sources d'énergie polluantes et les subventions aux pratiques préjudiciables pour l'environnement</li> <li>- Renforcer le principe du « pollueur-payeur » et remanier entièrement le système de taxation relatif à la protection de l'environnement (objectifs, domaines applicables, taux et destination des taxes collectées)</li> <li>- Mieux protéger les personnes économiquement faibles et assurer des sources de revenus minimales, grâce aux systèmes de bons d'énergie, subventions pour les petits entrepreneurs et autres programmes en faveur des économies d'énergie</li> <li>- Introduire des politiques publiques de marché, notamment un système de ramassage des déchets fondé sur le mécanisme des prix et sur le système de taxation relatif à la pollution des eaux</li> <li>- Intégrer le mécanisme des prix aux politiques de gestion environnementale locales, par exemple celles concernant le ramassage et le recyclage des déchets, afin d'améliorer les taux de ramassage et de recyclage</li> <li>- Organiser un programme de renforcement des capacités à l'intention des agents publics locaux</li> <li>- Créer des emplois liés à l'environnement au niveau local</li> <li>- Mener une campagne éducative sur les politiques de gestion environnementale fondées sur le mécanisme des prix, à l'intention de la population locale</li> </ul>

	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des programmes de participation civile et des outils pédagogiques</li> <li>- Investir dans les secteurs de croissance verte les plus écologiques (tels que les programmes en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique)</li> <li>- Accroître la capacité des administrations locales d'élaborer et de mettre en œuvre des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre</li> </ul>
Infrastructures durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de la demande exercée sur les infrastructures</li> <li>- Mise en place d'infrastructures permettant d'améliorer l'éco-efficacité</li> <li>- Mise en place d'infrastructures axées sur l'accessibilité</li> <li>- Mise en place des services sociaux nécessaires tout en réduisant autant que possible l'utilisation des ressources et l'incidence sur l'environnement pendant le cycle de vie des infrastructures</li> <li>- Conception et mise en place d'un système décentralisé de services infrastructurels qui permette de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques tout en étant écologiquement très efficace, socialement acceptable et spécifiquement adapté aux conditions locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à une analyse approfondie et objective afin de déterminer si les schémas actuels d'occupation des sols favorisent ou empêchent l'amélioration de l'éco-efficacité</li> <li>- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en intégrant le plan de transports urbains et le plan d'occupation des sols</li> <li>- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisme permettant de réduire la demande en transport grâce à un examen de l'emplacement et des modes de transports pour chaque installation</li> <li>- Élaborer un plan d'infrastructures durables du point de vue de l'accessibilité socioéconomique, socioculturelle, institutionnelle et physique</li> <li>- Prévoir différentes mesures d'incitation pour favoriser les solutions permettant d'améliorer l'éco-efficacité des infrastructures (par exemple, évaluation du cycle de vie, étude stratégique de l'impact sur l'environnement, analyse des coûts et avantages sociaux, analyse du flux des matériaux et évaluation des risques)</li> <li>- Définir des indicateurs d'éco-efficacité spécifiques à chaque pays, et mettre en œuvre des projets pilotes</li> <li>- Vérifier si des budgets limités sont destinés aux infrastructures permettant d'améliorer l'éco-efficacité et l'intégration, et définir des mesures d'amélioration institutionnelle</li> <li>- Éviter les systèmes centralisés de services infrastructurels, grands consommateurs d'énergie pour la prestation de services, au profit de systèmes décentralisés moins exigeants en matériaux et en énergie (par exemple, énergies renouvelables hors réseau, réseaux d'approvisionnement en eau de taille réduite, bus publics locaux)</li> <li>- Mettre au point et en service des technologies à faible technicité et haute éco-efficacité, susceptibles d'être utilisées facilement par la communauté locale (tricycles électriques et systèmes photovoltaïques, par exemple)</li> </ul>

	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les systèmes d'approvisionnement en eau technique et en eau naturelle (citerne d'eau de pluie, par exemple) afin de remédier à la pénurie d'eau due aux changements climatiques</li> </ul>
Modes de vie durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'une consommation et d'une production durables par l'administration centrale en tant que productrice, consommatrice et coordonnatrice</li> <li>- Adoption par les administrations locales d'un système d'économie circulaire au niveau local</li> <li>- Promotion de la responsabilité sociale des entreprises</li> <li>- Amélioration de la capacité de la société civile d'avoir une consommation et une production durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un mécanisme pluri-niveaux pour superviser la consommation et la production durables, qui intègre les dimensions nationale, régionale, urbaine et individuelle au moyen d'indicateurs de consommation et de production durables</li> <li>- Renforcer la gestion internationale des afflux de déchets d'outre-mer et le développement des ressources intérieures</li> <li>- Mettre en œuvre des programmes d'énergies renouvelables spécifiquement adaptés à chaque région</li> <li>- Faciliter les coopératives aux niveaux municipal et local</li> <li>- Renforcer le rôle des réseaux sociaux au niveau communautaire</li> <li>- Bâtir l'infrastructure sociale nécessaire à une consommation et une production durables en encourageant les initiatives de responsabilité sociale des entreprises mises en œuvre par des sociétés étrangères au profit d'installations locales (par exemple, appui aux systèmes de transports insuffisants), et développer l'institution afin d'attirer en permanence des activités en faveur de la consommation et la production durables (par exemple, ISO 26000)</li> <li>- Améliorer les conditions de travail de la main-d'œuvre locale qui travaille dans des conditions d'exploitation</li> <li>- Coopérer avec les organisations internationales (Oxfam, par exemple) qui œuvrent pour la consommation et la production durables et les inciter à venir sur place pour remédier à l'absence d'infrastructure pour la consommation et la production durables dans les pays en développement.</li> <li>- Instaurer un partenariat étroit avec les pouvoirs publics locaux et les organisations non gouvernementales locales qui s'occupent de consommation et de production durables, afin d'évaluer dans quelle mesure les premiers ont reflété dans les politiques locales les enseignements tirés des formations reçues dans ce domaine, et de recruter des participants aux activités en faveur d'une consommation et d'une production durables</li> <li>- Sensibiliser davantage la population locale à la consommation et à la production durables, en récompensant l'achat de produits recyclés (par exemple, par des bons de réduction et des rabais)</li> </ul>

	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
Activités économiques et industrielles « vertes »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de mesures visant à accroître à la fois le capital social et le capital naturel</li> <li>- Soutien gouvernemental au secteur économique pour la conception et mise en œuvre de stratégies durables</li> <li>- Rôle accru des pouvoirs publics dans la promotion d'un secteur économique plus écologique</li> <li>- Renforcement de la responsabilité sociale des entreprises</li> <li>- Développement des technologies liées aux « énergies vertes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir recours aux solutions axées sur la réglementation, comme la délivrance de permis pour la protection de l'environnement, dans les régions les moins industrialisées</li> <li>- Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités en ce qui concerne les stratégies de durabilité des entreprises</li> <li>- Instaurer une culture institutionnelle qui accepte et consolide la valeur de la durabilité</li> <li>- Prévoir diverses mesures d'incitation institutionnelles telles que les exonérations fiscales ou les récompenses au niveau gouvernemental, de façon à encourager les entreprises à concevoir et mettre en œuvre des stratégies durables</li> <li>- Encourager et aider les entreprises à établir des rapports sur la responsabilité sociale des entreprises</li> <li>- Élaborer des politiques visant à favoriser et appuyer la création de différentes sortes d'entreprises sociales (par exemple, de conception et de distribution de technologies intermédiaires spécifiquement adaptées aux pays en développement), afin de réaliser des objectifs sociaux tels que l'éradication de la pauvreté et la création d'une communauté durable</li> <li>- Conduire des programmes de recherche et d'expertise sur les entreprises sociales avec les milieux universitaires et les instituts de recherche</li> <li>- Investir dans la mise au point des technologies liées aux « énergies vertes », notamment celles qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique et la gestion des déchets, et conduire des programmes de développement des ressources humaines</li> <li>- Concevoir des modules pour le transfert des technologies liées aux « énergies vertes » entre les pays membres du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte (par exemple, échange d'experts et programmes conjoints de conception de technologies)</li> </ul>

### C. Moyens d'application

27. Les activités précédemment décrites seront mises en œuvre à l'aide des mesures ci-après.

#### 1. Réseautage

28. Le réseautage entre les pays membres du Réseau de l'Initiative de Séoul doit être renforcé davantage ; à cette fin, il faut promouvoir l'utilisation du site Internet, accroître la participation à la publication des bulletins d'information,

diffuser les résultats des projets pilotes et échanger des informations à ce sujet, et contribuer à la conception de modules pour le transfert des technologies liées aux « énergies vertes ». Des réunions du Réseau doivent être organisées chaque année en collaboration avec le Forum de concertation, et des moyens novateurs d'améliorer la capacité de réseautage des membres doivent être identifiés et étudiés.

## **2. Coopération internationale fondée sur des initiatives locales**

29. Il est nécessaire de conduire des projets pilotes dans différents domaines et d'en diffuser les résultats parmi les pays membres en vue de mettre au point une feuille de route détaillée pour la croissance verte. Par exemple, il est important d'encourager le transfert de technologies et d'expertise entre les pays membres, notamment en ce qui concerne les facteurs de réussite. En particulier, les initiatives novatrices qui sont conçues pour chacun des domaines visés doivent être diffusées au-delà du Réseau de l'Initiative de Séoul, afin qu'une aide financière et technologique au titre de la coopération internationale puisse être obtenue.

## **3. Prix d'éco-efficacité du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte**

30. Les meilleurs projets pilotes qui auront permis d'améliorer notablement l'éco-efficacité seront récompensés par le Prix d'éco-efficacité du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, assorti d'une aide financière. La sélection des lauréats se fera au moyen de mesures d'évaluation quantitative et d'appréciations équitables réalisées par des consultants.

## **4. Transfert de technologie**

31. La croissance verte passe par la mise au point de technologies visant à améliorer l'éco-efficacité, comme les technologies liées à l'« énergie verte », et leur transfert entre les pays membres. Les technologies vertes doivent être spécifiquement adaptées aux conditions socio-économiques du pays concerné, mais il faut également des outils institutionnels pour faciliter leur transfert. Un « centre d'échange » des technologies vertes peut être mis en place à cette fin. Il peut être ajouté au site Internet existant du Réseau de l'Initiative de Séoul. L'objectif est de rassembler diverses informations, notamment sur les technologies intermédiaires, les technologies de pointe, les meilleures pratiques d'application des technologies et les mécanismes d'appui, et de permettre aux pays membres d'y avoir librement accès.

## **5. Mécanisme de financement**

32. Un soutien financier diversifié est nécessaire pour permettre au Réseau de l'Initiative de Séoul de développer et d'améliorer continuellement ses activités. Outre ses mécanismes de financement existants, le Réseau doit avoir accès à d'autres sources de financement, notamment aux divers systèmes de coopération internationale et organismes de financement tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque asiatique de développement, le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale.

#### **D. Mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports**

33. Il est nécessaire de superviser et d'évaluer la mise en œuvre des activités en faveur de la croissance verte et d'en rendre compte, de manière régulière, à l'aide d'indicateurs quantitatifs tels que l'indice d'éco-efficacité. Cela permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du Réseau de l'Initiative de Séoul et de disposer d'une référence pour la sélection des lauréats du Prix d'éco-efficacité.

#### **III. Questions à examiner**

34. Au vu de la présente évaluation des activités du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, et du plan d'action proposé pour celles à venir, les pays membres sont invités à :

a) Définir la marche à suivre pour la poursuite de l'Initiative de Séoul ;

b) Approuver la prolongation de l'Initiative de Séoul pour une durée de cinq ans, ainsi que le contenu général des plans d'action y afférents, afin de stimuler une croissance verte continue dans la région de l'Asie et du Pacifique.

---